

cette prudence et n'ayant nullement respecté ces principes que le ministre fait siens du bout des lèvres obtiendraient cet avantage? Pourquoi pénaliser les gens qui ont su être prévoyants conformément à l'antique sagesse?

Dans la mesure dont nous sommes saisis en vue de la troisième lecture et dans le discours prononcé ce soir par le ministre à la Chambre, nous trouvons une adhésion absolue aux déclarations de M. Peter Newman, un ami du gouvernement libéral. Le *Star* de Toronto publie aujourd'hui une analyse du discours du budget prononcé hier soir. M. Newman a fréquemment exposé le cynisme de ce gouvernement, cynisme dont ont trouvé un exemple dans l'attitude du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, lequel parle du cynisme des gens dont les paroles diffèrent de leur façon de voter.

Que dire du cynisme dont a fait montre le gouvernement actuel, qui avait promis l'assurance frais médicaux pour le 1^{er} juillet 1967, puis a changé son fusil d'épaule et a déclaré: «Vous ne l'aurez pas avant le 1^{er} juillet 1968»? Que dire du cynisme du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui, plus que tous les autres, s'est identifié au programme d'assurance frais médicaux qui devait entrer en vigueur le 1^{er} juillet 1967, et qui, mollement, a ensuite appuyé la proposition visant à ne l'instaurer que le 1^{er} juillet 1968. Que dire du cynisme du gouvernement, qui, ayant décidé de remettre l'assurance frais médicaux à 1968, a ensuite saisi la Chambre de la mesure en question avant de lui proposer la mesure touchant les pensions de vieillesse, et qui a maintenant l'hypocrisie de déclarer: «Si vous discutez maintenant les pensions de vieillesse, vous allez priver les vieillards du Canada de prestations dont ils ont grandement besoin.» Qui les a privés de ces prestations? C'est le gouvernement, qui a élaboré le régime d'assurance frais médicaux, qu'il avait décidé de ne pas mettre en vigueur avant 1968, antérieurement à la mesure touchant les pensions de vieillesse, et qui a ensuite eu l'effronterie d'user d'un trompe-l'œil envers le Parlement et d'essayer de le faire chanter en déclarant: «Si vous n'adoptez pas ce soir l'assurance frais médicaux, vous serez de ceux qui priveront les vieillards de l'assistance dont ils ont grandement besoin.»

Une telle attitude illustre parfaitement ce que M. Newman disait au sujet du budget, hier soir. J'ai ici quelques passages de choix, illustrant la victoire de l'aile droite réactionnaire du cabinet libéral, cabinet qui refuse de répondre à toutes les questions concernant les effets du bill actuel sur les pensions.

Voici les paroles attribuées à M. Newman, dans le *Toronto Star* d'aujourd'hui:

L'exposé ne laisse aucune place au doute: sous la direction de M. Sharp, finies les prestations de bien-être social, à moins qu'elles ne soient directement reliées à une augmentation d'impôts correspondante, que le gouvernement ait besoin ou non des revenus supplémentaires.

Qu'en pense le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Le petit Jack Horner est si content de lui-même qu'il passe son temps à se féliciter de son discours.

M. Newman ajoutait:

Après une décennie de dépenses étourdies, c'est une façon tout à fait nouvelle d'aborder le budget. Cela nous rappelle le climat des finances gouvernementales, lors du budget préélectoral de 1957, lorsque Walter Harris, alors ministre des Finances, enregistrait un excédent budgétaire de 258 millions de dollars mais, pour des raisons qu'il considérait comme économiquement saines, ne versait que 100 millions de dollars en prestations de bien-être social.

Nous avons l'habitude de parler de cet «Harris de \$6». Maintenant, nous pourrions dire apparemment «MacEachen des \$30 assujettis à une évaluation des besoins».

M. Newman ajoute plus loin:

Dans son budget, Mitchell Sharp s'oriente encore davantage vers l'orthodoxie fiscale, en assujettissant non seulement le montant, mais le moment exact du versement des nouvelles prestations à la perception des nouveaux impôts.

N'y aurait-il pas lieu de se poser la question suivante: sauf erreur, les chèques ne seront pas augmentés avant mars ou peut-être même avril de l'an prochain; qu'avons-nous besoin alors d'un budget causant du tort justement aux allocataires les plus âgés, à qui nous devrions assurer des avantages au 1^{er} janvier? Pourquoi leur faire payer des impôts supplémentaires trois mois durant avant de leur verser des prestations? Le ministre peut-il répondre à cela? Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien peut-il répondre à la question? Le ministre de la Défense nationale peut-il y répondre, ou cela lui est-il totalement indifférent? Le ministre des Transports ou le ministre du Travail peuvent-ils nous donner une réponse? Je constate également la présence du solliciteur général, du ministre de l'Industrie et du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Ils sont tous là, mais aucun d'eux ne montre assez d'intérêt pour répondre à cette question si importante: pourquoi les allocataires de la pension de vieillesse, qui ne recevront aucune prestation d'ici mars ou avril, devraient commencer à payer des impôts dès janvier prochain.

Voilà un exemple de la sollicitude du gouvernement actuel à l'égard des allocataires de la pension de vieillesse, auxquels ils sont censés venir en aide. Pas un mot d'explication. Qui ne dit mot consent; cela s'applique, dans leur cas, aux critiques qui leur sont faites.